

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 2111

présenté par

Mme Dubié, Mme Hobert, Mme Orliac et M. Moignard

à l'amendement n° 1878 (Rect) de M. Giacobbi

ARTICLE 18 A

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« une quelconque »

le mot :

« la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel